

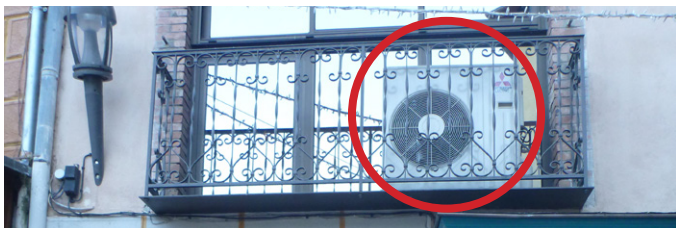
LES PRINCIPALES NUISANCES

L'impact visuel



L'installation d'une pompe à chaleur peut engendrer un important impact visuel si son insertion n'est pas réfléchie en amont.

La PAC ne doit pas être perçue comme une verrue.



L'impact acoustique

Une pompe à chaleur classique possède un niveau sonore pouvant varier de 46dB à 60dB, ce qui équivaut au bruit d'un lave-vaisselle.

Afin de réduire cet impact, il convient de porter une attention particulière au choix du support (plots anti-vibratiles), à la conception des réseaux, mais aussi à l'emplacement de la pompe à chaleur (caisse de résonance / matériaux absorbants).

Éviter les cours intérieures habitées ou de diriger les ventilateurs vers un habitat voisin proche.

L'INTÉGRATION EN MILIEU DENSE

- L'implantation directe en façade doit toujours être évitée.

● Installer le dispositif dans une partie non visible du domaine public : cours intérieures ou en retrait de la façade (fenêtre ou porte inutilisée, partie en renforcement, ...).

● Masquer à la vue par une grille ou des ventelles, ou enfin par la création d'un appendice bâti, suffisamment important et intégré pour qu'il n'apparaisse pas lui-même comme une verrue supplémentaire.



L'INTÉGRATION EN MILIEU OUVERT

Pour les constructions non contraintes par l'espace environnant, l'idéal est d'abriter la pompe à chaleur ou le climatiseur.

⊖ L'implantation directe en façade doit toujours être évitée.

● Créer un abri multi-fonctions pouvant accueillir la voiture et l'installation.

● Créer un mur acoustique dissimulant l'appareil et limitant l'impact sonore.

● Poser des brise-vue en faisant attention à ne pas bloquer la ventilation de la pompe à chaleur.

● Intégrer le système dans le bâtiment avec un masque en façade.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR NE PAS ALTÉRER LES PERFORMANCE

- Prévoir les dégagements nécessaires autour de l'unité extérieure.
- Maîtriser les vents dominants qui peuvent entraîner des contraintes mécaniques sur le ventilateur, un recyclage d'air extérieur rejeté par la pompe à chaleur vers son aspiration, une influence sur les performances des équipements.
- Pour les installations à l'intérieur (confinement), veiller à ce que l'équipement soit doté d'une amenée d'air neuf et de rejet à l'extérieur avec ventilateur spécifique afin de ne pas altérer ses performances.
- Ne pas placer la PAC trop près du sol (givre/neige).
- Privilégier un placement au sud, dans ce cas veiller à placer la sonde de température extérieure dans un endroit exempt de toute perturbation (soleil/ sources chaudes ou froides)
- En cas de placement d'un écran anti bruit (distance limite avec le voisinage), veiller à le faire le plus près possible de la source tout en préservant la libre circulation de l'air dans l'évaporateur et en permettant les interventions d'entretien.
- Assurer vous de la qualité du matériel (NF PAC, NF électricité performance, ect) et faire réaliser la pose par un professionnel qualifié (RGE, ect) pouvant assurer par la suite l'entretien.

L'utilisation de pompes à chaleur exploitant et valorisant les sources naturelles de chaleur gratuite (ou fraîcheur si pompes réversibles), constitue une réponse efficace aux impératifs d'économie d'énergie et notamment aux exigences de la RT 2012 .

Utilisés principalement dans la construction neuve mais aussi lors de restaurations, ces dispositifs peuvent se situer sur ou auprès de bâtiments anciens de caractère ou dans des zones très sensibles sur le plan paysager et architectural.

Les pompes à chaleur et climatiseurs constituent des dispositifs dont les dimensions ou le positionnement peuvent présenter des impacts importants , notamment sur les plans visuel et sonore.

A ce titre, leur emplacement et leur aspect doivent pouvoir être contrôlés, d'autant plus que la construction les accueillant se situe dans un secteur sensible sur le plan paysager ou dans un périmètre de protection établi autour des monuments historiques ou dans des sites classés.

Ces dispositifs doivent donc, dans tous les cas, figurer dans les demandes d'autorisations établies au titre du code de l'Urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux), ou faire l'objet d'autorisations spécifiques au titre du code du Patrimoine dans les périmètres de protection de monuments historiques, lorsque une autorisation au titre du code de l'Urbanisme n'est pas requise.

MÉMO

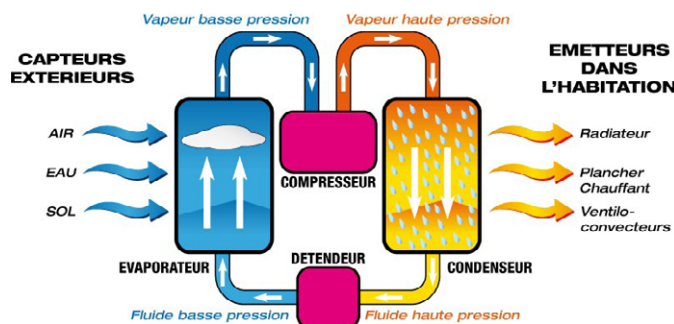
LOZÈRE

LES POMPES À CHALEUR

● Les PAC une énergie renouvelable

Les PAC , le plus souvent couplées à des planchers rayonnants ou des radiateurs à basse température, sont constituées notamment d'une unité extérieure puisant les calories :

- dans l'air (PAC aérothermiques),
- dans le sol (PAC géothermiques),
- dans l'eau (PAC aquathermiques).



Source : www.ouestalliance.fr

Cette unité extérieure, qu'elle soit placée à proximité immédiate du bâtiment ou légèrement décalée, peut présenter des dimensions importantes, jusqu'à 1,30m de haut, sur 1,00m de large et 0,50m de profondeur.

L'intégration de ces équipements doit donc être systématiquement recherchée lors de la conception du projet de construction neuve ou de restauration d'un bâti existant.



Les contacts utiles pour vous accompagner dans votre projet d'installation :

Conseils architecturaux

STAP - Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
2 avenue Georges Clémenceau - 48000 Mende - tél : 04 66 49 19 13

CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
Rue du Gévaudan - 48000 MENDE - tél : 04 66 49 06 55
www.caue-lozere.fr

Conseils techniques

Lozère énergie - Agence Locale de l'Energie et du Climat
5 TER Bd Lucien Arnault - 48000 MENDE - tél : 04 66 49 60 93
www.energie.lozere.fr

Conseils auprès des professionnels

FFB - Fédération Française du Bâtiment
6 rue Gutenberg - 48000 MENDE - tél : 04 66 65 12 51
www.d48.ffbatiment.fr



L'INTÉGRATION DES POMPES À CHALEUR ET CLIMATISEURS

